



**CODE DE VIE ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE SAINT-MAXIME  
2020-2021**

ATTENTES ET RÈGLES DE CONDUITE	RAISONS
<p>J'adopte et j'encourage en tout temps un comportement respectueux et non-violent en geste et en <b>parole</b> envers tous.</p> <p><b><i>Le code de vie de l'école s'applique en tout lieu et en tout temps en ce qui concerne le comportement d'un de ses élèves à l'égard d'un autre élève ou d'un membre de son personnel</i></b></p> <p>Exemple : Je parle bien des autres, je ne les ridiculise pas, j'évite le langage ou les gestes vulgaires, je règle mes conflits sans violence verbale ou physique, je ne capte pas de quelque manière que ce soit la voix ou l'image d'une élève ou d'un membre du personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour me sentir bien, en confiance et en sécurité;</li> <li>✓ Pour développer des relations positives avec mon entourage;</li> <li>✓ Pour favoriser mes apprentissages.</li> </ul>
<p>Je respecte les consignes données par tous les adultes dans l'école ou sur les aires de jeux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour aider au bon fonctionnement de la vie de groupe;</li> <li>✓ Pour assurer ma sécurité et celles des autres.</li> </ul>
<p>J'apporte à l'école uniquement le matériel scolaire nécessaire à mes apprentissages.</p> <p>L'utilisation des appareils électroniques, les téléphones cellulaires, jouet (primaire) et les appareils photo sont interdits en classe, à la bibliothèque et au gymnase (et) ou ils devront être placés à l'endroit désigné par l'enseignant. (sont également interdits dans la cour de récréation au primaire.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour favoriser un climat propice aux apprentissages et à ma réussite;</li> <li>✓ Pour éviter que mes objets personnels soient abimés, perdus ou volés;</li> <li>✓ Pour prévenir les conflits et assurer une équité pour tous.</li> </ul>

<p>Je respecte le code vestimentaire de l'école (voir annexe 1).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Par respect pour soi, son corps, son intimité;</li> <li>✓ Pour être vêtu(e) de façon adaptée au milieu scolaire, selon les activités et les saisons.</li> </ul>
<p>Je me rends en classe à tous mes cours et à l'heure prévue.</p> <p>J'apporte tout mon matériel nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour favoriser un climat propice aux apprentissages et à ma réussite scolaire;</li> <li>✓ Pour développer des liens et un sentiment d'appartenance;</li> <li>✓ Pour participer au bon fonctionnement de la vie de groupe.</li> </ul>
<p>Je garde les lieux, le mobilier dont les portables, calculatrices et tout le matériel scolaire propre et en bon état.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour avoir le matériel nécessaire pour bien travailler;</li> <li>✓ Pour conserver le matériel en bon état et plus longtemps;</li> <li>✓ Par respect pour ceux qui l'utiliseront après moi.</li> </ul>
<p>Je bois et mange sainement aux <b>endroits et aux moments prévus</b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour avoir une saine alimentation qui favorise mon attention, ma concentration et ma réussite;</li> <li>✓ Pour prendre soin de ma santé;</li> <li>✓ Pour vivre dans un milieu propre et sécuritaire.</li> </ul>



## ANNEXE 1

### CODE VESTIMENTAIRE (garçons-filles)

L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons et proprement en tout temps.

Les **vêtements acceptés** sont :

Les robes, les jupes et les culottes courtes « shorts » ou les mini-jupes; à mi-cuisse, dans la position assise.

L'élève doit porter des chaussures bien ajustées et bien attachées afin d'éviter les accidents. Afin d'assurer une plus grande propreté dans l'école, l'élève doit porter des chaussures différentes pour l'extérieur peu importe la saison.

Les vêtements suivants **sont interdits** à l'école:

- ✓ Vêtements troués(**excessivement**), transparents ou présentant un message intolérant, grossier ou à caractère sexuel;
- ✓ Les camisoles avec bretelles « spaghettis » (les camisoles couvrant le dessus de l'épaule sont acceptées, largeur 2 doigts)
- ✓ Les chandails courts « chandails bedaines »;
- ✓ Les chandails à décolletés plongeants, que ce soit à l'avant ou dans le dos;
- ✓ Les pantalons doivent être portés à la taille et les sous-vêtements ne doivent pas être apparents;
- ✓ Vêtements affichant de la vulgarité, de la violence ou tout article prônant la violence;
- ✓ Le port du capuchon, de la casquette, d'une tuque ou d'un chapeau est interdit en tout temps à l'intérieur de l'école, sauf à la salle de dégagement.

Si l'élève ne respecte pas le code vestimentaire, les parents pourraient aussi être appelés à venir à l'école porter d'autres vêtements à l'élève.

**DÉMARCHE DE GESTION DES COMPORTEMENTS (suite)**

Manquements mineurs	Exemples	Interventions éducatives et conséquences possibles
<p>Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sacrer, cracher;</li> <li>▪ Utiliser un langage ou des gestes blessants ou vulgaires;</li> <li>▪ Rire des autres;</li> <li>▪ Crier;</li> <li>▪ Pousser, bousculer, se chamailler;</li> <li>▪ Lancer des objets;</li> <li>▪ Courir à l'intérieur de l'école;</li> <li>▪ Flâner;</li> <li>▪ Non-respect du code de vie;</li> <li>▪ Autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Geste de réparation;</li> <li>✓ Pratique du comportement attendu;</li> <li>✓ Excuse verbale ou écrite;</li> <li>✓ Réflexion écrite sur les conséquences des gestes posés;</li> <li>✓ Perte de privilège;</li> <li>✓ Perte de récréation;</li> <li>✓ Retenue;</li> <li>✓ Retrait du groupe;</li> <li>✓ Réparation de ce qui est brisé;</li> <li>✓ Rencontre entre l'élève et le titulaire ou l'éducateur spécialisé; modifié pour intervenants</li> <li>✓ Appel aux parents;</li> <li>✓ Toutes autres mesures jugées pertinentes.</li> </ul>
Manquements majeurs	Exemples	Interventions éducatives et conséquences possibles
<p>Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave (aux lois) (ajout) , aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe et qui contrevient au bon fonctionnement de la vie scolaire.</p> <p>Ce type de manquement porte atteinte à la sécurité et à l'intégrité des personnes et nécessite une intervention immédiate de la direction, des services complémentaires et des parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Violence verbale;</li> <li>▪ Violence physique;</li> <li>▪ Lancer un objet dans l'intention de briser ou blesser ;</li> <li>▪ Refuser d'obéir et défier l'autorité;</li> <li>▪ Intimidation;</li> <li>▪ Vol;</li> <li>▪ Taxage;</li> <li>▪ Vandalisme;</li> <li>▪ Fumer;</li> <li>▪ Consommer de l'alcool ou des drogues;</li> <li>▪ Plagiat.</li> <li>▪ Défier l'autorité.</li> <li>▪ Absences anormales et répétées;</li> <li>▪ Falsification signature</li> <li>▪ Autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Toutes les mesures prévues pour un manquement mineur;</li> <li>✓ Arrêt d'agit/retrait;</li> <li>✓ Rencontre entre la direction, les parents et l'élève;</li> <li>✓ Suspension;</li> <li>✓ Plan d'action ou d'intervention;</li> <li>✓ Signalement aux autorités (SQ, DPJ);</li> </ul>